



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Le bureau du Synode

Aux Églises membres, aux membres du Synode,
au Conseil de l'EERS, aux présidences
de l'EPER et de fondia

Berne, le 20 juin 2023

Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse du 18 au 20 juin 2023 à Olten – Décisions

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal du synode, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par le Synode lors de sa session du 18 au 20 juin 2023 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

1. Le Synode adopte l'ordre du jour.
2. Le Synode adopte le procès-verbal du synode des 7 et 8 novembre 2022.
- 3.1.1.1 Le Synode élit Corinne Duc membre de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2023 – 2026.
- 3.1.1.2 Le Synode élit Christoph Zingg président de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2023 – 2026.
- 3.1.2.1 Le Synode élit Roman Baur président de la Commission pour les synodes de réflexion pour le reste du mandat 2023 – 2026.
6. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire du Conseil sur les champs d'action « Formation et professions », « Sauvegarde de la Création » et « Communication ».
8.
 1. Le Synode prend connaissance de la réponse du Conseil à la motion concernant la suspension de l'Église orthodoxe russe du COE.
 2. Le Synode classe la motion.
9. Le Synode prend connaissance du rapport oral du Conseil qui porte sur le postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires concernant l'aumônerie dans les milieux de santé.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

10. Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil de l'EERS sur l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) en 2022 à Karlsruhe.
11. Le Synode adopte le rapport d'activité 2022.
12.
 1. Le Synode approuve les comptes de l'exercice 2022.
 2. Le Synode décide de prélever du capital d'organisation l'excédent de charges d'un montant de CHF 128 927.
13. Le Synode donne décharge au Conseil pour son activité durant l'exercice 2022.
14. Le Synode décide d'organiser en 2024 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60'000.00, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.
15.
 1. Le Synode décide qu'en 2024, les Églises membres soutiendront financièrement Mission 21 et DM.
 2. Le Synode approuve le financement de la contribution de base 2024 pour Mission 21 et DM selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 965'750.00.
 3. Le Synode donne mandat au Conseil de l'EERS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.
16. Le Synode prend connaissance du rapport final du projet de dialogue de l'EPER.
- 17.1.1 Le Synode réélit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – comme membres du Conseil de fondation de l'EPER pour le mandat 2024 – 2027 :
 - Nicole Bardet
 - Jean-Luc Dupuis
 - Simone Fopp Müller
 - Pierre Jacot
 - Michèle Künzler
 - Walter Schmid
- 17.1.2 Le Synode réélit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – Walter Schmid à la présidence du Conseil de fondation pour le mandat 2024 – 2027.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17.2 Le Synode élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse – la personne suivante membre du Conseil de fondation de fondia pour le reste du mandat 2023 – 2026 :

Catherine Berger

- 18.1
1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 de l'EPER.
 2. Le Synode prend connaissance du rapport financier 2022 de l'EPER.
- 18.2
1. Le Synode décide qu'en 2024, les Églises membres soutiendront de nouveau financièrement l'EPER.
 2. La somme cible régulière pour 2024 est fixée sans changement à CHF 2'448'960.00.
 3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2024 est fixée sans changement à CHF 1'035'000.00.
 4. Le Synode donne mandat au Conseil de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.
19. Le Synode prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels 2022 de la fondation fondia.
- 21.
1. Le Synode prend connaissance que le synode d'été aura lieu du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel.
 2. Le Synode décide que le synode d'automne aura lieu les 4 et 5 novembre 2024 à Berne.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Evelyn Borer
Présidente du Synode

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie